

Structure d'une fiche

Développer et valoriser les espaces publics d'importance cantonale

A11

OBJECTIFS

Accompagner et structurer la croissance urbaine en créant de nouveaux espaces publics majeurs et en améliorant les espaces publics existants

Effets attendus

- Structuration de l'espace urbain
- Renforcement de l'identité de chaque lieu
- Valorisation des quartiers et des équipements
- Encouragement de la mobilité douce
- Amélioration de la convivialité et de la qualité de vie
- Préservation et enrichissement du patrimoine architectural et urbanistique

PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT ET DE LOCALISATION

L'action cantonale se concentre prioritairement sur les espaces publics revêtant une importance particulière à l'échelle cantonale et de l'agglomération ou, tout au moins, d'une partie significative de celle-ci. Pour la plupart d'entre eux, ces espaces participent des catégories suivantes: principales interfaces de transports (gares CEVA), centralités régionales, grandes voies urbaines, voies vertes d'agglomération, nouveaux grands parcs.

Mesures de mise en œuvre

- élaboration d'une base légale définissant les compétences respectives du canton et des communes pour l'aménagement des espaces publics considérés d'importance cantonale
- mise en place d'une politique foncière active garantissant la réalisation des espaces publics prévus au moment opportun, soit, pour les nouveaux quartiers, dès l'arrivée des premiers habitants (cf fiche politique foncière A14)
- coordination de la planification des équipements publics cantonaux avec le programme des espaces publics d'importance cantonale, afin de profiter de l'effet d'entraînement de certaines catégories d'équipement sur l'organisation et l'animation de ces espaces
- intégration des projets d'aménagement des espaces publics dans les PSD et les axes de développement
- intégration des contraintes liées à l'implantation d'une végétation généreuse en amont de la procédure de planification
- organisation de concours ou de mandats d'études parallèles

Mandat de planification

Le canton:

- anticipe la production d'espaces publics de haute qualité en les planifiant et en les réalisant en parallèle aux projets de nouveaux quartiers, de grands équipements et d'infrastructures de transport
- donne mandat aux services de l'administration cantonale de planifier et de coordonner la mise en œuvre et la valorisation des espaces publics d'importance cantonale
- consolide le financement de ces espaces entre canton et communes, tant pour leur réalisation que pour leur entretien (certains espaces bénéficiant d'une contribution du Fonds d'infrastructure de la Confédération)

Les communes:

- collaborent avec le canton pour l'aménagement des espaces publics d'importance cantonale sur leur territoire et mettent en œuvre ceux relevant de leur compétence.

Lien avec le concept

- 06 Valoriser le paysage urbain et enrichir le réseau des espaces verts
- 07 Encourager la qualité urbaine et préserver le patrimoine

A11

ORGANISATION

Instances concernées

Confédération: Fonds d'infrastructure
Canton: DCTI (OU); DIM (DGNP, DGM)
Communes: les communes concernées
Pilotage: DCTI (OU)
Réalisation immédiate: court terme / moyen terme / long terme / permanente
Etat de coordination: réglée / en cours / information préalable / cf. projets spécifiques

Interaction avec d'autres fiches

- A.04 Mettre en œuvre les projets stratégiques de développement
- A.09 Planifier les grands équipements publics d'importance cantonale et régionale
- A.10 Consolider et développer les centres régionaux et locaux
- A.12 Développer le réseau des espaces verts et publics
- A.14 Renforcer la politique foncière du canton

AUTRES INDICATIONS

Bases légales

- LaLAT (loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire) art. 24 et 25 sur les zones de verdure et de délaçement
- Loi sur la biodiversité (en préparation)

Planification cadre

-

Etudes de base / Références principales

- PACA Genève / Bernex / St-Julien. Rapport final du plan de synthèse. PAFVG, cahier n°41-1, CRFG, en cours
- PACA Genève / Annemasse / Salève. Rapport final du plan de synthèse. PAFVG, cahier n°61-1, CRFG, en cours
- PACA Genève / St-Genis / Gex. Rapport final du plan de synthèse. PAFVG, cahier n° 81-1, CRFG, en cours
- Projet d'agglomération franco-valdo-genois 1. PAFVG, cahiers 1 à 10, CRFG, décembre 2007
- Valorisation urbaine de la ligne CEVA, Metron / Etat de Genève, 2006 et études localisées des interfaces
- Nature dans le canton de Genève - Bilan de 10 ans d'action et perspectives (1999-2009), DIM (DGNP), septembre 2010
- Directives cantonales en matière de protection du patrimoine arboré, DIM (DGNP), 2008

Fiche monitoring du plan directeur

- U15 Politique foncière

DOSSIER

Problématique et enjeux

Par espaces publics d'importance cantonale, on entend les lieux publics qui jouent un rôle particulier dans le fonctionnement de l'agglomération et dont le rayonnement va bien au-delà du secteur dans lequel ils se situent. Ce sont principalement:

- les espaces des centralités et des grandes interfaces de transports, plus particulièrement les gares,
- les grandes voies urbaines, radiales ou tangentiellées,
- es voies vertes d'agglomération,
- les grands parcs urbains.

Ces lieux ont une fonction de repère urbain et doivent posséder une identité forte. Ils contribuent à structurer la perception de l'organisation urbaine et à valoriser les quartiers et équipements qui les entourent. Ils accueillent et facilitent des usages et pratiques sociales multiples.